

Nouvelle organisation du service déchets

Bilan après huit mois de mise en œuvre

Depuis le 5 septembre 2016, la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise met en œuvre un service déchets modernisé et plus proche de ses habitants selon 3 axes majeurs :

- 1) l'extension des consignes de tri à tous les emballages,
- 2) la création de la collecte des recyclables en porte à porte,
- 3) la distribution de bacs à couvercles bordeaux pour les ordures ménagères,

Il est aujourd'hui possible de réaliser un premier bilan de cette opération et d'envisager :

- 4) la révision du règlement du service déchets,
- 5) l'information des habitants du Migennais sur les points à améliorer.

1) L'extension des consignes de tri à tous les emballages

La CCAM fait partie des 200 collectivités pilotes en France en la matière, c'est une chance pour notre territoire. Cela correspond aux objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) et européens relatifs au recyclage.

Maintenant que les habitants peuvent trier tous les emballages, le volume de leurs ordures ménagères s'est réduit de moitié. C'est très simple : « tous les emballages se trient », « tous les papiers se trient » et ils doivent être mis dans les sacs jaunes ou les bacs jaunes. Dans le doute, il faut jeter aux ordures ménagères.

2) La création de la collecte des recyclables en porte à porte

Les sacs jaunes (logement individuel) et les bacs jaunes (gros immeubles) sont collectés en porte à porte. Plus besoin de se déplacer aux points d'apport volontaire sauf pour le verre et le textile (linge, vêtements, chaussures, maroquinerie).

Cette collecte de proximité, associée à l'extension des consignes de tri a permis de doubler la quantité d'emballages et de papiers collectés pour le recyclable. C'est une réussite pour le Migennais.

3) La distribution de bacs à couvercles bordeaux pour les ordures ménagères

Les bacs bordeaux permettent d'améliorer les conditions de travail des agents en charge de la collecte des ordures ménagères et constituent le point clé de la tarification incitative. L'usage des bacs à couvercles bordeaux (à défaut, l'usage des sacs prépayés) est obligatoire. Pour les personnes qui n'ont pas la place d'avoir un bac, des sacs spécifiques prépayés leur sont fournis uniquement par la CCAM.

95 % des foyers habitués du Migennais ont leur bac à fin avril 2017. Les dernières personnes sans bac ou sac sont invitées à contacter la CCAM au plus vite car leurs ordures ménagères ne peuvent plus être collectées.



4) Règlement du service déchets

Le nouveau règlement du service a été adopté en Conseil Communautaire le 12 avril 2017 et est consultable sur le site internet de la CCAM.

5) Les points à améliorer

Après la période de rodage qui s'est très bien passée, il est nécessaire de rappeler aux Migennais les points suivants pour améliorer les performances du service.

1) Evitez les erreurs de présentation des bacs et des sacs

- Sortez vos bacs et sacs la veille au soir du bon jour de collecte : consultez le calendrier de collecte distribué
- Utilisez le bac bordeaux qui vous a été mis à disposition : sans lui, vos ordures ménagères ne peuvent plus être collectées
- N'utilisez pas le bac bordeaux pour la collecte des recyclables
- Rentez votre bac. S'il est en permanence sur le trottoir, il sera levé chaque semaine, qu'il soit vide ou plein, consommant votre forfait de levées (20 levées en test en 2017)

2) Evitez les erreurs de tri

- Ne mettez pas le verre dans les sacs jaunes ou bacs jaunes : comme avant, le verre est à apporter dans les colonnes spécifiques sur les points d'apport volontaire
- Mettez aux ordures ménagères les couches, les protections périodiques, les épluchures de légumes et de fruit, les denrées périmées, le papier peint : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes
- Déposez en déchèterie les grands cartons épais et le polystyrène de protection de meuble et d'électroménager : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes

3) Soyez attentif aux messages de la CCAM

- Lisez les étiquettes apposées sur les bacs et sacs non collectés : elles vous donnent une indication sur le problème
- Corrigez l'erreur de tri si un bac jaune ou un sac jaune n'est pas collecté puis représentez-le à la collecte suivante
- Contactez-nous si votre bac ou votre sac n'est pas conforme

Un doute, une question ?

Contactez-nous au
03 86 929 949
dechet@migennais.fr

Mai 2017